

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LABELLE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, LE LUNDI 23 JANVIER 2023 À 19H, AU 672, BOUL. ST-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC J0W 1H0.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

➤ # DPDL220315 ◀

### Nature et effets :

- Demande de réduction de la marge de recul avant minimale pour les bâtiments résidentiels de 15 mètres à 10 mètres pour le lot 6 217 687, situé en zone A-04 et réduction de la profondeur minimale moyenne de 45 mètres, comme il est prévu à l'article 5.5 du règlement 41-2004 relatif au lotissement, à 28 mètres.

Désignation de l'immeuble : Chemin de la pisciculture

Lot : 6 217 687

Zone : A-04

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 20 janvier 2023**

Donné à Lac-des-Écorces, ce 5<sup>e</sup> jour de janvier 2023.



Nathalie Labelle  
Greffière-trésorière adjointe

### Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, Greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, ce 5<sup>e</sup> jour de janvier 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour de janvier 2023



Nathalie Labelle  
Greffière-trésorière adjointe